

# COMPTE-RENDU

## BALADE APPRENANTE QUARTIER N°5

### VOS RÉFÉRENTS DE QUARTIER

#### **Géry PICODOT**

Ajoint au Maire délégué à l'Urbanisme, aux Travaux, au  
Cadre de Vie et à l'Environnement  
[gery.picodot@cabourg.fr](mailto:gery.picodot@cabourg.fr)

#### **Annie RICHARDOT**

Conseillère municipale  
[annie.richardot@cabourg.fr](mailto:annie.richardot@cabourg.fr)

**Votre élue référente : Monique BOURDAIS**

Adjointe au Maire déléguée au Bénévolat,  
à la vie Associative et à la vie des Quartiers,  
[monique.bourdais@cabourg.fr](mailto:monique.bourdais@cabourg.fr)



# SURETÉ & SÉCURITÉ

- Sujets abordés par les élus
- Sujets abordés par les riverains

## 1 Limitation de vitesse non respectée avenue Michel d'Ornano

A l'entrée de l'avenue (côté Hôtel Mercure), de même qu'au niveau de l'Hôtel du Golf, la limitation de vitesse à 30 km heure n'est toujours pas respectée. La mise en place de chicanes ne serait-elle pas plus efficace que les ralentisseurs ? De surcroît, le passage des véhicules sur ces aménagements provoque des vibrations dans les logements.

**La signalisation de la limitation de vitesse à 30 km/heure sur cette voie va être renforcée par différents moyens.**

## 2 Interdiction aux poids lourds mal placée

Les riverains constatent que malgré l'interdiction, les poids lourds s'engagent dans l'avenue Michel d'Ornano. Cela les obligent à faire demi-tour une fois engagé. Cette manœuvre peut, par ailleurs s'avérer dangereuse. Par conséquent, ils se demandent si la signalisation est bien appropriée. N'est-il pas possible de la reconsidérer ?

**Cette interdiction de circuler aux poids lourds n'avait pas lieu d'être. Elle a été retirée.**

## 3 Prolongation d'une voie partagée piétons/vélos

Monsieur le Maire annonce qu'une voie réservée aux piétons et aux vélos sera aménagée tout le long de l'avenue de l'hippodrome entre les deux accès à l'avenue Michel d'Ornano. Les circulations douces seront ainsi sécurisées. Les bénévoles de la SPA qui promènent les chiens attendent cet aménagement avec impatience.

## 4 Banquettes d'herbe endommagées

Un riverain déplore la dégradation des banquettes d'herbe bordant l'avenue Michel d'Ornano par le stationnement des véhicules des résidents. L'herbe disparaît peu à peu laissant place à des à-côtés boueux par temps humide.

**Une interdiction de stationner n'est pas envisageable. Nous appelons au civisme des résidents afin qu'ils stationnent leur véhicule sur leur parcelle.**



# SURETÉ & SÉCURITÉ

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

## 5 Manque de visibilité rond-point d'Ornano

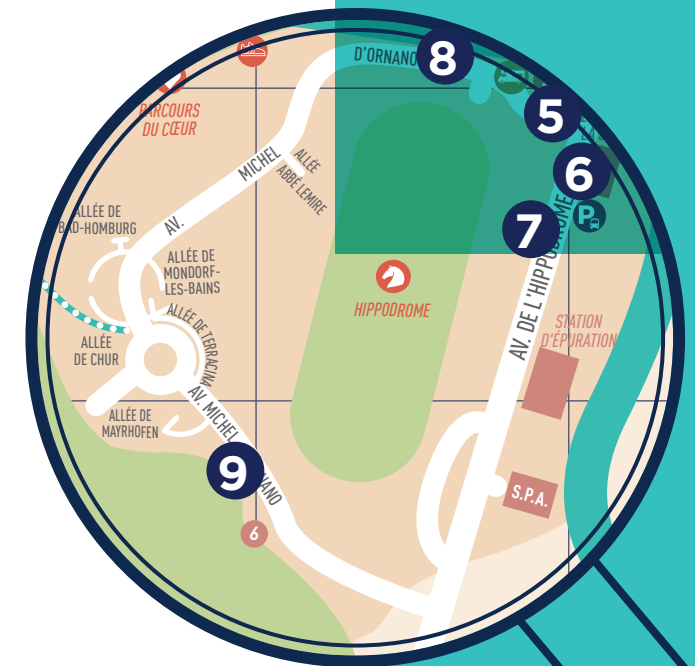
Un habitant fait remarquer que la végétation, et plus précisément les roseaux plantés aux abords du rond-point gênent à la visibilité routière. La circulation y devient donc dangereuse.

**Le massif de bambou est taillé régulièrement.**

## 6 Interdiction de tournée invisible

Les usagers déplorent aussi que l'interdiction de tourner à gauche depuis l'avenue de l'hippodrome vers l'avenue Michel d'Ornano en venant du CD 400 n'est pas suffisamment visible. De ce fait, des véhicules s'engagent, rendant accidentogène cette voie.

**Le panneau d'interdiction de tourner à gauche, avenue Michel d'Ornano en empruntant l'avenue de l'hippodrome est bien visible. Toutefois, cette interdiction a été renforcée par le marquage au sol d'une ligne blanche pleine. Cette opération a eu lieu durant la deuxième quinzaine du mois d'avril.**



## SURETÉ & SÉCURITÉ

- **Sujets abordés par les élus**
- **Sujets abordés par les riverains**

### 7 Trottoir non accessible aux personnes à mobilité réduite

Le trottoir qui mène à l'Hôtel Mercure n'est pas conforme aux règles d'accessibilité aux personnes en fauteuil. En effet, il ne fait pas l'objet d'une pente douce. Par conséquent, les personnes en fauteuils sont contraintes d'emprunter la route sur une portion de 100 m environ. Cela est particulièrement dangereux.

**Il est avéré que certains trottoirs ne sont pas encore adaptés à la circulation des personnes à mobilité réduite. Cette opération a un coût. La mise aux normes s'effectue donc très progressivement.**

### 8 Stationnement anarchique

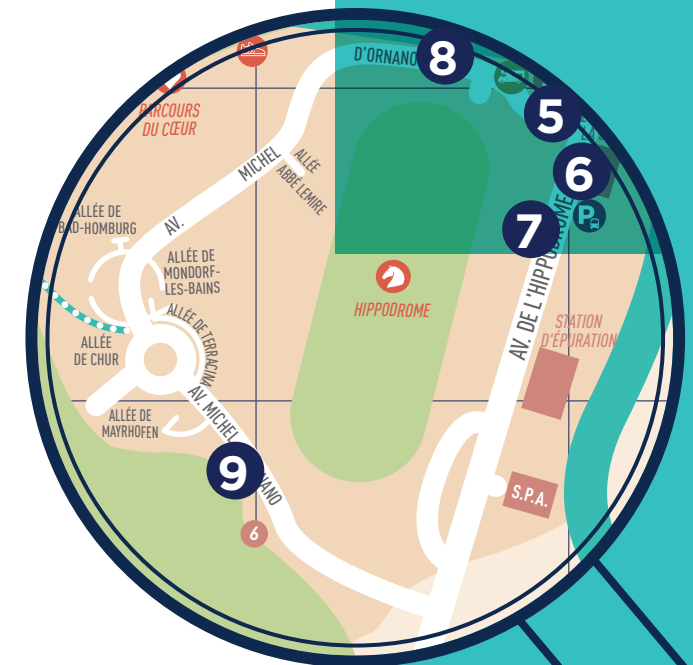
Une habitante du quartier déplore le stationnement anarchique des véhicules de loisir les jours de courses hippiques après l'aire de jeux pour enfants. Les élus sont conscients de ce phénomène. Toutefois, sa résolution n'est pas si simple. L'enrochement des abords n'est pas sans inconvénient.

**Nous avons conscience que les Estivales génèrent un flux considérable de visiteurs dans le quartier, ce qui nuit à la tranquillité des résidents. Malheureusement, nous n'avons pas la possibilité d'ouvrir de nouvelles places de stationnement.**

### 9 Chemin pédestre pas suffisamment sécurisé

Les riverains font remarquer que la protection en bois du chemin pédestre avenue Michel d'Ornano n'est pas suffisante. Les rondins endommagés ne sont pas systématiquement remplacés. Par ailleurs, ils ne sont pas présents sur l'intégralité du parcours.

**Les lisses de protection sont réparées ou changées en cas de dégradations lorsque ces évènements sont portés à notre connaissance.**



# INTÉRACTION SOCIALE

- **Sujets abordés par les élus**
- **Sujets abordés par les riverains**

## 10 Boîtes à livres

Les boîtes à livres sont particulièrement appréciées. Leur rénovation récente était la bienvenue.

## 11 Manques l'illuminations à Noël

Un habitant fait part de sa déception quant au peu d'illuminations avenue Michel d'Ornano au moment des fêtes de fin d'année. Le quartier fait un peu figure d'oublié.

**Cette remarque est entendue. Nous étudions la possibilité de rendre le quartier plus festif.**

## 12 Tables de pique-nique insuffisamment entretenues

Les habitants du quartier signalent que les tables de pique-nique installées avant le parcours du cœur ne sont pas suffisamment entretenues. A l'heure actuelle par exemple, personne ne peut s'y asseoir tant les bancs sont recouverts de vert. Leur implantation est pourtant une bonne idée à cet endroit.

**Une surveillance accrue de l'état de ces tables de pique-nique sera organisée.**



## 13 Golf

La gestion du golf initialement public a été confiée à la société GCCH le 1<sup>er</sup> avril 2021. Il s'agit de la même entité que celle qui gère le golf du Home. Ces deux structures fonctionnent donc désormais en parfaite synergie. A terme, le parcours de Cabourg a plutôt vocation à devenir l'école de golf.

## 14 Projet immobilier de remplacement de l'Hôtel du Golf

Monsieur le Maire présente le projet de construction qui devrait remplacer l'Hôtel du Golf qui a cessé son activité. Une activité hôtelière sera maintenue. Par ailleurs, au même emplacement, un projet immobilier de petite envergure est prévu (habitat collectif en accession à la propriété).



# INTÉRACTION SOCIALE

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

## 15 Bancs insuffisants

L'installation de bancs supplémentaires le long du parcours du cœur serait bienvenue.

Petit à petit, le mobilier urbain fait l'objet d'un renouvellement. L'achat de nouveaux bancs devrait permettre de redéployer le parc de bancs existants notamment le long du parcours du cœur.

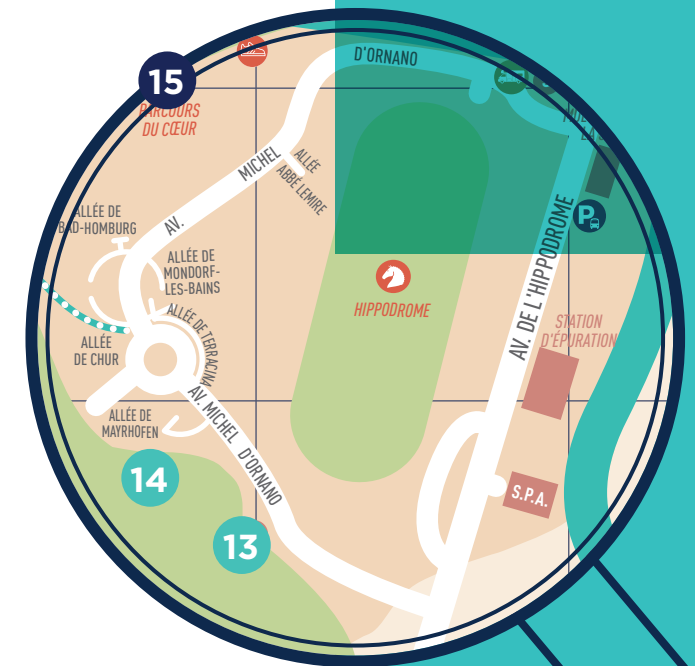
## 16 Demande de moyen de transport collectif

Un système de transport collectif (minibus) est requis pour les personnes non pourvues d'un moyen de transport individuel.

A noter qu'un système de transport collectif (minibus) existe déjà. Il est mis en place le mercredi pour se rendre au marché et le vendredi pour se rendre au supermarché. Les inscriptions sont à prendre au CCAS.

Le sujet de la mobilité est au cœur des préoccupations de la municipalité notamment pour des raisons environnementales. A noter qu'il existe déjà un système de navette qui achemine gratuitement chaque senior qui le souhaite au supermarché le vendredi matin. Les inscriptions se prennent au CCAS.

Une réflexion doit s'engager à l'échelle de la communauté de communes afin d'élargir le périmètre à couvrir et assurer la pérennité du service tout au long de l'année. A noter que des expériences ont déjà été menées (Cab'bus) mais se sont avérées inefficaces.





## ÉCO-RESPONSABILITÉ

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

### 17 Mortalité de la faune aquatique

Les riverains s'inquiètent de la mortalité des poissons les jours précédents la balade. Géry PICODOT, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, aux Travaux, au Cadre de Vie et à l'Environnement répond que les services de la ville ont été alertés il y a quelques semaines. En effet, une quantité infime d'eau de mer est malencontreusement remontée dans la Divette lors des grandes marées, ce qui a causé la mort de quelques carpes, habituées aux courants d'eau douce mais l'eau de la divette ne présente aucune autre trace de contamination. Des riverains sollicitent par ailleurs une communication aux abords du parcours afin que cesse le nourrissage des oiseaux et canards, lequel est nocif pour ces volatiles.

### 18 Envahissement de la divette par la végétation

Les habitants du quartier s'inquiètent du rétrécissement du cours d'eau du fait de la végétation de plus en plus envahissante et de l'affaissement des berges. Monsieur PICODOT assure que la municipalité est attentive à ce phénomène. Sa résolution n'est cependant pas si simple. L'ASA est en charge du curage des fossés. Des représentants de la ville siègent au sein de cette association. Celle-ci est malheureusement sous-équipée pour résorber le phénomène de manière rapide et efficace. La solution consiste à casser la verticalité des berges pour stopper l'érosion. Un tunage aux effets délétères devrait être évité par une solution alternative qu'est le glacis arboré.

### 19 Présence de rats

Les habitants signalent la présence de rats depuis 1 an environ.



# ÉCO-RESPONSABILITÉ

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

## 20 Prolongation du parcours du cœur

Monsieur le Maire et Monsieur PICODOT annoncent que le parcours du cœur sera, d'ici quelques années prolongé jusqu'au CD400. Ce projet sera réalisé en partenariat avec l'association des pêcheurs à la ligne. Une piste cyclable y trouvera sa place ainsi que des tables de pique-nique... Toutefois, ce projet représente un investissement important. Par ailleurs, il suppose la traversée de baux agricoles collectifs. Des tractations sont donc nécessaires.

## 21 Pose de clôtures

Monsieur PICODOT profite du passage le long du parcours du cœur et donc des habitations pour rappeler la nécessité d'effectuer une déclaration préalable de travaux pour installer ou changer de clôture. Les clôtures pleines ne sont pas tolérées. Les règles ont été établies au regard de critères écologiques et esthétiques.

Pour certains riverains, les haies et clôtures non pleines et moins hautes permettent aussi plus de convivialité entre voisins et davantage de vigilance au regard de potentiels actes de malveillance.

## 22 Tunnel d'évacuation bouché

Un riverain signale que l'écoulement des eaux pluviales provenant du golf ne sont plus rendues possibles en raison du tunnel d'évacuation qui s'est visiblement obstrué de manière naturelle par le temps. Un entretien serait nécessaire.

**Effectivement, avec le temps, les bouches d'évacuation qui drainent les eaux pluviales se trouvent envahies par la végétation. Un curage des fossés doit être effectué régulièrement. Une surveillance est assurée. Il n'y a pas de danger avéré.**





# ÉCO-RESPONSABILITÉ

- *Sujets abordés par les élus*
- *Sujets abordés par les riverains*

## 23 Projet de délestage du parking de l'hippodrome

Un couple de riverains s'inquiète du projet de délestage du stationnement sur le parking de l'hippodrome. En effet, le stationnement à proximité des habitations n'est pas sans causer de pollution sonore (allées et venues, manœuvres, marches-arrière....). Plus généralement, ils s'inquiètent des grands projets émaillant la ville qui pourraient entacher sa tranquillité.

**A ce jour, il n'y a pas de possibilité.**

## 24 Effondrement du bas-côté du chemin piédestre

Le même couple fait constater que le chemin piédestre qui longe l'avenue Michel d'Ornano le long de la résidence Le Clos du Golf et l'Hôtel s'affaisse dans le fossé. Le revêtement s'en trouve endommagé.

**Avec le temps, le chemin piétonnier qui borde le fossé se dégrade. Un état des lieux a été fait. La réfection est inscrite dans le plan pluri-annuel d'investissements.**

## 25 Bâtiment VEOLIA

Monsieur le Maire rappelle qu'il réitère chaque année à VEOLIA la demande d'habiller la façade de leur bâtiment qui, déjà peu esthétique à l'origine, se détériore au fil des ans.

## 26 Gestion des déchets

Monsieur PICODOT profite de cette balade pour aborder le sujet transversal de la gestion des déchets. Il informe les membres du groupe que 660 000 euros ont été votés par la Communauté de Communes pour équiper les ménages en containers à ordures. Les élus de Cabourg, ont obtenu le maintien du ramassage des déchets verts du 15 mars au 15 novembre que NCPA souhaitait interrompre.

Pour information, à compter de 2024, chaque foyer devra séparer ses déchets organiques des autres déchets ménagers. Le compostage est la solution pour éliminer ces rebus. Les habitants de la communauté de communes peuvent acheter un composteur en bois ou plastique au tarif très privilégié de 20 euros à la déchetterie de Periers (prendre rdv). Au sujet des déchets, des habitants déplorent les dépôts sauvages de déchets, verts notamment, en divers endroits du quartier et au-delà.





**LA VIE DE QUARTIER**  
**LES FAIS DE QUARTIER**



[cabourg.fr](http://cabourg.fr)